

Compte rendu du CA de l'UPS du 3 juillet 2023

Point 1 : Informations du Président.

Jean-Marc Broto présente Laurence Marot nouvelle directrice adjointe patrimoine. Il fait état des bons résultats pour les ERC et les IUF des collègues de l'UPS. Il informe du lancement de l'opération pour la rénovation du liquéfacteur d'hélium. Il annonce un suivi HCERES de l'UPS. A l'automne un compte-rendu de ce suivi avec le rapport de la cour des comptes fera partie de l'ordre du CA de l'université en septembre. Il raconte la visite de Mme la Ministre en juin qui a aussi donné une interview dans News Tank. Il relate un problème pour les études de santé notamment le LASS, avec le classement des étudiants sur des notes lissées, qui ont été communiquées par erreur aux étudiants accompagnées de plus de décisions d'ajournements contradictoires. Finalement tous les étudiants non grand admissibles passent à l'oral cette année, complète Mme Alary. Elle ajoute que certains étudiants issus du LASS sont faibles et ont des difficultés à suivre ultérieurement les autres études d'année en santé.

Point 2 : Approbation des comptes rendus.

2-1 : Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 13 mars 2023 (vote).

2 abstentions, 26 pour : le point est voté.

Point 3 : Finances.

3-1 : Débat d'orientation budgétaire 2024 (vote).

Le point est présenté par Mme Février, agent comptable de l'université. Le document de présentation est attaché. Jean-Marc Broto parle d'un contexte de dialogue de performance avec l'état rénové. Le DOB (débat d'orientation budgétaire) fait apparaître une augmentation du fond de roulement. Il reste 11 jours de fond de roulement libre d'emplois ce qui correspond aussi à 11 M€ à l'issu de l'exercice 2022. On peut remarquer entre autres points les difficultés financières de la fondation catalyse. Elle insiste sur une gestion optimisée de la masse salariale de l'université pour améliorer la gestion prévisionnelle de l'emploi. On note une enveloppe d'à peu près 60 M€ pour le CPER obtenue par l'UPS. Éric Lombardi présente les perspectives pour 2024. Pour la politique d'emplois, l'état contribue pour 900 K€ qui sont soclés alors que la part de l'UPS est d'1,5 M€. Je fais remarquer que le rapport de la cour des comptes n'a pas été inclus dans cette présentation et je le regrette, il m'est répondu que cela sera fait en septembre. De même je regrette que les flux financiers avec TIRIS ne soient pas détaillés, et que le plan GER n'est pas fait l'objet d'une présentation globale. Mme Gleize demande en quoi ce DOB permettra de répondre à la détérioration de la qualité de la vie au travail. Cela reste à faire et c'est l'objet de ce débat, d'après notre président.

14 abstentions, 15 pour point adopté

Le conseil est interrompu par des représentants des mineurs isolés du 4R3. Un texte est lu. « Qui sommes-nous ? Des mineurs isolés du 4R3 mis à la rue par les services de conseil départemental... » Ils font état d'une demande de rendez-vous au président resté sans réponse. Il demande l'accès au douche et au gymnase pendant l'été. Jean-Marc Broto répond qu'il a reçu les mineurs isolés, que ces propos ont été déformés à l'issue de ces rencontres et qu'il ne les recevra plus. Il rappelle que l'occupation des locaux est illégale et que les associations seront reçues par les services de l'université pour discuter des points pratiques. Une représentante d'une association parle d'une centaine de jeunes au 4R3.

3-2 : Procédure interne d'élaboration du budget prévisionnel 2024 (Calendrier budgétaire) (vote).

La présentation se poursuit par le calendrier budgétaire qui est similaire à celui des années précédentes.

1 abstention, 28 pour.

3-3 : Demande de subvention pour les compétitions du Pôle Sport - Convention cadre « Association Sportive du Pôle Sport » (vote).

Il y a deux parties sur le budget de l'association sportive du pôle sport qui est distincte du pôle sport lui-même le montant de la subvention demandée est de 60.000 €. C'est cette association qui finance les déplacements pour les compétitions et l'achat des licences sportives. Il y a également un compte événementiel qui permet des sorties de plein air par exemple, un certain nombre de missions sont maintenant assurées par le pôle sport. Il est question d'acheter un minibus pour le transport des étudiants en compétitions. Mme Jeandel interroge sur les licences sportives qui étaient achetées en lot, et sur l'impossibilité pour les CDD de conduire des véhicules de l'université. M. Pouvreau qui a fait la présentation répond sur le second point en rappelant que le conducteur doit avoir un lien hiérarchique avec l'université. Un membre de l'association répond que la licence universitaire est multisport.

2 abstentions, 28 pour.

3-4 : Demande de subvention pour le Festival Azun 2023 « de la terre aux étoiles » (vote).

C'est une demande de subvention de 1000 € récurrente présentée par l'OMP.

Point adopté à l'unanimité 30 pour.

3-5 : Demande de subvention 2023 pour les associations AIUPSSITECH, ASTRE et YOUPSSITECH (vote).

C'est une demande de subventions récurrentes présentées par la FSI pour l'UPSSITECH.

Une abstention, 28 pour point adopté

3-6 : Révision du modèle économique, de l'offre de service et des tarifs du datacenter UT3 (vote).

Il s'agit du data center de l'UPS présenté par Pascal Sainrat et Madame Bastier. Le but est de rationaliser le fonctionnement de ce centre en relation avec le data center régional. Il est demandé une forte révision des tarifs qui n'avaient pas été revus depuis 2015.

1 abstention, 28 pour le point est adopté

Point 4 : Vie Institutionnelle.

4-1 : Calendrier des fermetures administratives de l'université (vote).

Point reporté. Le CSAE ne l'a pas voté. Le problème porte sur les vacances d'été.

4-2 : Calendrier institutionnel 2023-2024 (information).

Noter la fin d'année 2023 et le début 2024 avec des dates de CA liés aux élections.

4-3 : Désignation des représentants du CA au Conseil des Etudiants (vote).

Charles Cortina est proposé.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point 5 : Patrimoine.

5-1 : Transfert du véhicule de fonction de la direction vers le parc de véhicules administratifs de l'IUT de Tarbes (vote).

C'est un point technique en vue de la création de la future UTT.

1 contre, 26 pour point adopté

Point 6 : Partenariats et Conventions.

6-1 : Bilan récapitulatif des conventions signées par le Président pour la période du 10 mai 2023 au 19 juin 2023

- **6-1-1 : Conventions d'un montant supérieur à la délégation de pouvoir du CA au Président (vote).**

1 abstention, 26 pour point adopté

- **6-1-2 : Conventions signées par le Président dans le cadre de la délégation de pouvoir du CA au Président (information).**

Discussion sur l'intervention des migrants : La juriste rappelle les étapes judiciaires du dossier. On a perdu le recours devant le conseil d'état. Un recours au fond va être déposé.

Point 7 : Personnels.

7-1 : Note de cadrage de la campagne d'emplois (information).

François Martin indique que l'hypothèse d'une subvention constante de l'état pour la masse salariale supporte la note de cadrage. Quatorze personnels IUT Tarbes reviennent à l'UPS. Il est prévu un échelonnement des retours jusqu'à 2026. Le vice-président se félicite du repyramidage très réussi pour les Biatss en 2023. Pour le volet repyramidage des enseignants chercheurs, il fait le constat que ces postes ont fait baisser la pression, cette politique sera continuée avec des 46-3. Gregory Seine revient sur le repyramidage BIATSS, le SNPTES et UNSA s'opposent à l'exclusion des Biatss, ITRF, des BAP A, B, C (scientifiques) des campagnes de promotion normales. Broto répond que dans le passé l'UPS a perdu trois cent emplois, et qu'il fait ce qu'il peut. Il récuse l'exclusion des BIATSS scientifiques des promotions. M. Martin rappelle la procédure des promotions. Je pose la question sur les collègues de l'IUT de Tarbes qui souhaitent rester à l'université Paul Sabatier, leur masse

salariale sera aussi transférée à l'IUT Tarbes ce qui revient à un nouveau recrutement de ces collègues sur les composantes de l'UPS de Toulouse. Mme Jeandel pour l'OMP pose une autre question sur la campagne d'emplois portant sur la prise en compte de l'historique.

7-2 : Dispositif de subrogation des indemnités journalières de sécurité sociale (vote).

C'est un processus qui permet à l'université de continuer à payer un agent titulaire en arrêt de travail, et de percevoir directement les indemnités journalières versées par la sécurité sociale. Cela permet d'éviter une double rémunération de l'agent pendant l'arrêt de travail suivi d'un remboursement ultérieur des indemnités par l'agent à l'université. Ce dispositif ne concerne pas les contractuels.

Unanimité 25 pour, point adopté.

7-3 : Présentation du Schéma Directeur Pluriannuel Handicap - Version 2023 (SDPH) (vote).

C'est une actualisation du dernier schéma de 2021. Il apparait 8 fiches d'action nouvelles. Le dispositif Sign'math est cité.

1 abstention, 24 pour point adopté.

Point 8 : Formation et vie universitaire.

8-1 : Règlement des Etudes (information).

Fabienne Alary présente ces points. C'est une mise à jour, votée par la CFVU du 27 juin. Pour le handicap, il est maintenant possible de raccourcir l'examen au lieu d'allonger le temps de composition. M. Serrano revient sur cette possibilité qui serait à la discrétion de la composante, il rappelle que c'est de la responsabilité du président.

8-2 : Modification de l'offre de formation 2023-2024 - Faculté de Santé, département des sciences pharmaceutiques (vote).

Ce sont des modifications mineures.

1 abstention, 24 pour, point adopté.

8-3 : Faculté de santé : demande de créations, réhabilitations, modifications et suppressions de Diplômes d'Université (DU), Diplômes Inter-Universitaires (DIU), Attestations d'Etudes Universitaires (AEU) 2023-2024 (vote).

C'est un point récurrent.

1 abstention, 24 pour, point adopté.

8-4 : Soutenabilité et maquettes des BUT de l'IUT de Tarbes (vote).

C'est un travail du vice-président Eric Lombardi avec l'IUT de Tarbes. Mme Alary fait état de négociations difficiles qui ont abouti et ont été votées par la CFVU.

1 contre, 24 pour, point adopté.

8-5 : Diminution du tarif d'inscription des redoublants en troisième année de DE psychomotricien (vote).

Les redoublements sont souvent causés par la partie stage. C'est dans ce cas qu'ils sont exonérés. M. Serrano pense que c'est une incitation à redoubler.

1 contre, 11 abstentions et 13 pour. Point adopté

Questions diverses.

Pas de questions diverses.

M. Martin annonce le recrutement d'un deuxième médecin du travail.